

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1642 Subvention (1.800 euros) à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France, (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.800 euros est attribuée à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile-de-France, Archives Nationales, 60 rue des Francs-bourgeois, 75003 Paris, et qui a pour objet de fédérer les sociétés adhérentes à l'action en faveur de la connaissance et la diffusion de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, au titre de ses activités 2014 (D00805/ 2014_00319 /56061).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002, provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.